



Procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 31 octobre 2022

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil général, à 20h00, est ouverte et présidée par M. Emile Dubois, Président.

Ordre du jour :

1.	Appel	2
2.	Information concernant le plan directeur communal.....	3
3.	Procès-verbaux des séances du 30 mai et du 27 juin 2022 - correspondance.....	3
4.	Nomination d'un membre à la Commission non permanente du PAL, en remplacement de M. Stefan Bigler, démissionnaire	5
5.	Nomination d'un membre à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de Mme Marie Gontier, démissionnaire (nomination automatique à la Commission non permanente du PAL également)	5
6.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la professionnalisation du Conseil communal et à la modification y relative du Règlement général de commune (RGC)	5
7.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et commune de Boudry relatif à l'adoption du nouveau Règlement général de commune (RGC)	9
8.	Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion «pour une meilleure sécurité de la population boudryenne» déposée par le PLR	11
9.	Interpellations :	11
10.	Informations concernant le projet de fusion	13
11.	Informations du Conseil communal	15
12.	Questions	15

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 36 membres suivants :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Atchade Kolawole (PLR) | 20. Lüthi Paul (PS) |
| 2. Belgrano Martine (VEL) | 21. Lüthi Philippe (PS) |
| 3. Bigler Stefan (VEL) | 22. Marti Myriam (PLR) |
| 4. Böhm Jean-Daniel (PLR) | 23. Maurer Davide (PS) |
| 5. Buschini Claude (PLR) | 24. Paz Ruiz Sandro (PLR) |
| 6. Buschini Elvira (PS) | 25. Pedimina Pascal (PLR) |
| 7. Chapuisod Nathalie (PLR) | 26. Petermann Jean-Michel (PLR) |
| 8. Ciullo Silfrido (PS) | 27. Preisig-Ducommun Pascale (PLR) |
| 9. Da Silva Helder (PLR) | 28. Renevey Virgyl (PS) |
| 10. De Guglielmo Franco (VEL) | 29. Rosselet Steven (VEL) |
| 11. De Reynier Quentin (PLR) | 30. Sandoz Alain (PS) |
| 12. Dubois Emile (VEL) | 31. Theurillat Michèle (VEL) |
| 13. Dubois Romain (PS) | 32. Twerenbold Damian (PS) |
| 14. Dubois Yann (PLR) | 33. Vaudroz Patrick (PLR) |
| 15. Durnat Lopez Carole (VEL) | 34. Vicario Fabio (PLR) |
| 16. Facchinetti Danilo (PLR) | 35. Vogel Oberlin Christiane (PS) |
| 17. Gontier Marie (VEL) | 36. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |
| 18. Koller Jenny (VEL) | |
| 19. Kneubühler Jean-Pierre (PLR) | |

Membres excusés : de Reynier Thibault (PLR), Geiser Blaise (PLR), Keller Stéphane (PLR) et Prince Rosenfeld Catherine (VEL).

Membre non excusé : Agbaro Samson (PS).

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 19.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Luigi D'Andrea (VEL), Président ; Gilles de Reynier (PLR), Vice-Président ; Marisa Braghini (PLR), Secrétaire ; Rita Piscopiello (PS) et Jean-Michel Buschini (PS), Membres.

M. E. Dubois (Président) : Je propose une modification à l'ordre du jour avant même de l'entamer. Mme M. Lepori, aménagiste, devrait présenter le point 10. Sachant que neuf points précèdent, je trouverais élégant que nous la fassions passer devant, maintenant. Etes-vous d'accord avec cette proposition de modification ?

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Si nous acceptons cette modification, aurons-nous quand même le temps, à la fin, de poser les questions dans les divers ?

Le Président lui assure que cela ne change rien, sauf l'ordre du point de l'information concernant le plan directeur communal.

Au vote, cette modification est largement acceptée.

2. Information concernant le plan directeur communal

M. L. D'Andrea (CC) : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général. Ce soir, nous avons décidé de vous faire une brève présentation du plan directeur communal (PDCoM). Ce n'est pas vraiment une présentation du document en tant que tel, c'est plutôt un mode d'emploi, un mode de lecture du document que vous recevrez. Évidemment, nous n'allons pas pouvoir passer rapidement en revue 150 pages. Ce document a été présenté et discuté en deux étapes à la Commission non permanente du PAL. L'établissement du PDCoM est une stratégie qui a été décidée par la législature précédente. Nous ne sommes pas obligés de le faire ; d'ailleurs, un grand nombre de communes ne le fait pas. Ce PDCoM est un outil pour l'exécutif, mais aussi pour le législatif. Il y a les objectifs, les stratégies et les mesures que la Commune de Boudry se fixe pour aller de l'avant les 20 ou 25 prochaines années. Un immense travail a été fait, d'une part par le bureau qui a été mandaté (pour lequel vous avez voté un crédit), d'autre part par Mme M. Lepori que je remercie pour son suivi et son travail, qui a été important. Évidemment, ce n'est pas encore terminé, puisque c'est une première étape. Ce document a été présenté au Canton mercredi passé. Cela s'est très bien passé. Nous allons le finaliser et, lorsqu'il sera terminé, nous vous le transmettrons à toutes et à tous et si vous avez des questions, nous y répondrons volontiers.

Encore une précision, aujourd'hui, il s'agit uniquement d'une présentation, il n'y aura pas de discussion. Je cède la parole à Mme M. Lepori.

Mme M. Lepori (aménagiste communale) : Ce soir, je vous informe sur le plan directeur communal (PDCoM).

La présentation est annexée au procès-verbal et contient en commentaires les éléments exposés oralement. Le plan directeur communal sera mis à disposition des membres du Conseil général une fois le document finalisé.

M. L. D'Andrea (CC) : Merci beaucoup. Encore quelques détails : le Conseil communal a déjà validé le document, mais il devra le faire encore une fois lorsque le Canton aura effectué les dernières modifications. Il n'est pas exclu que nous vous demandions de valider formellement ce document de projet de territoire, par souci de transparence et pour faciliter le travail du futur Conseiller communal qui reprendra le dossier, si ce n'est pas moi. Cela n'est pas requis, mais nous pensons que cela serait positif pour avancer sereinement et aussi afin de ne pas arriver avec un PAL qui, pour une raison ou une autre, serait refusé. Cela serait dommage.

M. E. Dubois (Président) : Avant de prendre les points suivants de l'ordre du jour, je souhaite vous informer que l'apéro pour le changement de présidence, qui aurait dû avoir lieu à la fin de la séance du mois de juin, aura lieu à la fin de cette séance. Merci de choisir les questions que vous voulez poser en séance et celles que vous poserez à l'apéro.

De plus, je souhaite la bienvenue à M. S. Rosselet (VEL), remplaçant de M. L. Jantscher.

3. Procès-verbaux des séances du 30 mai et du 27 juin 2022 - correspondance

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : À l'unanimité, les membres du groupe PLR regrettent que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 mai 2022 n'ait pas pu être approuvé lors de la séance du législatif du 27 juin dernier, comme cela aurait dû être le cas en vertu de l'article 24 alinéa 2 de la Loi sur les communes qui prescrit que « le procès-verbal de chaque séance est, en règle générale, approuvé au plus tard dans la séance suivante ».

Le groupe PLR souhaite que ce fait reste la seule exception qui, comme le dit l'adage, confirmera alors la règle. Les procès-verbaux des prochaines séances de notre législatif devront pouvoir être approuvés dans le délai fixé par la législation cantonale et nous remercions d'ores et déjà l'Administration communale de son précieux travail.

Mme R. Piscopiello (CC) : Merci pour cette intervention. J'aimerais apporter une précision car j'ai un peu anticipé cette question en voyant les deux procès-verbaux à l'ordre du jour. Je tiens à dire que la séance du 30 mai avait été rajoutée dans les séances habituelles et planifiées par rapport à tous les dossiers en lien avec le bâtiment et puis la personne qui rédige les procès-verbaux avait déjà posé ses vacances. D'ailleurs, notre ancien Président, M. P. Pedimina, avait aussi expliqué cette situation en début de séance du 27 juin. De plus, je suis remontée dans ces dernières années ; cela fait au moins dix ans que nous n'avions pas eu cette problématique-là. Mais tout ce que vous avez dit est juste, je m'en excuse.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : En page 17, suite à ma question concernant la végétalisation de la centrale hydroélectrique, j'avais reçu la réponse qu'une solution allait être trouvée, que le Chef des plantations étudiait le dossier, etc. J'ai reposé la question au mois de mai et il fallait encore attendre un peu, mais il m'a aussi été répondu que ce n'était pas moi qui choisirais les arbres. Je devais attendre la réponse de M. M. Robert, garde-forestier. Cet après-midi, vers 16h00, il m'a téléphoné pour me demander d'aller sur place, avec M. P. Chapuisod, pour voir quels arbres nous pourrions planter. Je ne comprends plus ; une fois, il m'est dit que ce n'est pas moi qui choisis les arbres et maintenant il m'est demandé d'aller sur place pour en choisir. J'aimerais bien savoir comment cela se fait.

M. L. D'Andrea (CC) : Je vous propose quelque chose de simple, vous regardez avec moi ce que vous souhaitez planter comme arbres, nous faisons une liste et nous irons les planter.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Non, mais ce n'est pas à moi de choisir ces arbres. Je souhaitais simplement savoir à quoi cela en était.

M. G. de Reynier (CC) : À la suite de la séance de groupe, j'ai contacté M. M. Robert, garde-forestier, pour lui demander où en était cette problématique de plantation. Il m'a dit qu'il en avait parlé, il y a plus d'une année, avec M. D. Schürch, et qu'ensuite c'était resté en suspens en raison des soucis de santé et du départ de ce dernier. Maintenant, je lui ai demandé de bien vouloir reprendre ce dossier et je lui ai proposé, en pensant que cela serait judicieux, de vous impliquer à la visite sur place avec M. P. Chapuisod afin d'être associé à la réflexion. Je lui ai demandé que cette plantation se fasse cet automne, voire cet hiver, mais pas plus tard que cet hiver. Voilà, je lui ai fait cette suggestion pour qu'il ait un membre du Conseil général à ses côtés. Maintenant, M. J.-D. Böhm, vous pouvez choisir si cela vous intéresse de participer à cette réflexion, puisque vous en aviez fait la demande. A défaut,, ils iront seuls.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Ce n'est pas que je ne veux pas participer, je voulais juste vous dire que le garde-forestier m'avait contacté cet après-midi, aux alentours de 16h00.

M. E. Dubois (Président) : Nous sommes heureux de voir qu'une question posée au mois de mai trouve un épilogue au mois d'octobre. Y a-t-il encore d'autres questions concernant les procès-verbaux ?

M. J.-M. Buschini (CC) : J'ai quelques réponses à donner à M. J.-D. Böhm concernant la réalisation du fitness urbain. Par rapport à la question d'éventuelles caméras pour lutter contre les déprédations, non, nous n'avons pas prévu d'en installer, tout comme nous n'en avons pas non plus à d'autres endroits sensibles, que ce soit la place de jeux ou la place multisports à Vauvilliers. D'ailleurs, mettre en place des caméras doit être accompagné d'une réglementation très compliquée et si nous commençons à installer des caméras à différents endroits de la commune, il faudrait presque un

employé supplémentaire pour ensuite visionner les images. Est-ce qu'il y aura un éclairage nocturne ? Non, il n'est pas prévu d'éclairage, ceci parce que nous sommes dans une zone proche d'habitations et que les heures d'ouvertures sont plutôt prévues de 8h à 21h, mais cela doit être encore affiné. Concernant le coût supplémentaire des frais d'entretien, il y aura bien sûr, pendant les trois ou quatre premières années, des arrosages supplémentaires, donc quelques heures supplémentaires pour les employés des travaux publics, deux tontes additionnelles par année sont prévues et un contrôle régulier des installations doit être fait. Nous estimons tout cela à env. CHF 1000.00 de plus par année, en tout cas les premières années. La question a été posée concernant le nettoyage, est-ce qu'il sera quotidien ? Non, mais il y aura un nettoyage régulier, comme il y en a un pour la place de jeux ou la place multisports à Vauvilliers. Est-ce que les barrières seront remplacées ? Il n'y a pas vraiment de remplacement prévu. Est-ce que l'entrée sera avec ou sans portail ? Il y aura un portail du côté du collège des Esserts, mais côté Est de la place, il n'y en aura pas puisque la sortie ou l'ouverture ne se fait pas en perpendiculaire de la route. Est-ce qu'il y aura un défibrillateur sur ce terrain ? Ma collègue, Mme R. Piscopiello, est en train d'étudier la mise en place de défibrillateur à plusieurs endroits et un des emplacements prévus est le collège des Esserts, donc oui, il y en aura un à proximité. J'aimerais encore vous rassurer en disant que les coûts de l'installation seront couverts par la demande de crédit et peut-être même un peu mieux car nous avons fait deux demandes de subventions qui devraient nous rapporter quelques milliers de francs, une au Service de la santé et l'autre à Objectif.ne, anciennement appelé le RUN.

M. E. Dubois (Président) : J'ai relevé aussi une correction à faire au point 6, nomination de la Commission de gestion et des finances. La dernière ligne, ce n'est pas M. L. Jantscher qui a parlé au nom des Verts, mais M. S. Bigler qui propose J. Koller et E. Dubois (et non pas moi-même).

M. J.-D. Böhm (en son nom) : En page 20, pour la compréhension du texte, il est noté « l'entrée est sera ... » Il faudrait mettre un « E » majuscule à Est afin de mieux comprendre la phrase.

Au vote, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre à la Commission non permanente du PAL, en remplacement de M. Stefan Bigler, démissionnaire

Mme C. Durnat Lopez, au nom des VEL, propose la candidature de Mme C. Prince Rosenfeld. Cette dernière est élue tacitement.

5. Nomination d'un membre à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de Mme Marie Gontier, démissionnaire (nomination automatique à la Commission non permanente du PAL également)

Mme C. Durnat Lopez, au nom des VEL, propose la candidature de M. S. Rosselet. Ce dernier est élu tacitement.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à la professionnalisation du Conseil communal et à la modification y relative du Règlement général de commune (RGC)

M. G. de Reynier (CC) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la professionnalisation du Conseil communal est en discussion depuis le printemps passé. En accord avec la Commission de gestion et des finances, et après vous avoir fait une première proposition dans le cadre d'un budget, nous avons suivi vos considérations, fait appel à un mandataire, à une société de consultants et nous avons analysé nos activités pour vous proposer le document qui vous est soumis aujourd'hui.

L'élément-clé qui ressort de ce dernier, c'est qu'aujourd'hui il n'est plus possible d'être conseiller communal dans une commune comme la nôtre à côté d'un 100%. Nous ne pouvons pas avoir une activité à plein temps et être conseiller communal à Boudry. C'est notre conclusion. Si nous voulons faire un bon travail, il semble que vous devez nous reconnaître un statut et une fonction et aujourd'hui, nous vous demandons d'aller jusqu'à un 40%. Il s'agit d'une première étape, comme cela a été demandé dans les différents groupes, nous ne pouvons pas vous dire si ce 40% est la solution pour ces cinq prochaines années. Aujourd'hui, il nous paraît que c'est un minimum, 40% par conseiller communal, 45% pour la présidence qui nécessite de piloter les séances du Conseil communal, des activités de représentation. Aujourd'hui, dans le Conseil, il y a trois personnes qui sont actives avec des temps partiels et deux retraités. Nous voyons qu'il est vraiment essentiel d'avoir un statut maintenant. Vous avez vu que dans les communes voisines, La Grande Béroche, Milvignes, les taux d'activités ont été augmentés. Nous commençons à 40%, cela nous paraît une bonne base de travail. N'hésitez pas à intervenir et à nous questionner, que nous puissions éventuellement compléter ce qui ne serait pas clair dans ce rapport.

M. K. Atchade (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, afin d'éviter toute erreur d'interprétation, nous tenons d'entrée à reconnaître la nécessité d'une revalorisation immédiate de l'indemnité de nos Conseillers communaux, qui abattent un travail certain. Néanmoins, nous contestons certains aspects de la méthodologie proposée. Nous demandons à cette assemblée, en référence à l'article 37, alinéa 3, du Règlement général de commune (RGC), la non-entrée en matière. Les raisons principales qui motivent cette demande sont nombreuses, et je me permets d'en exposer quatre, que nous jugeons importantes :

1. Une professionnalisation implique une définition claire des missions stratégiques et opérationnelles d'une part, et, d'autre part, l'existence d'un règlement de fonctionnement. Sur ce dernier point, notre groupe a sollicité, en vain et en toute discrétion, l'établissement d'un règlement de fonctionnement selon l'article 62, alinéa 3, du RGC. Ces points sont essentiels puisqu'ils permettent de quantifier et de qualifier la charge de travail nécessaire à une professionnalisation du Conseil communal.
2. Le risque de voir le Conseil communal revenir prochainement avec une nouvelle demande de hausse du taux d'activité, comme ce fut le cas à la Grande Béroche et à Milvignes, n'a pu être écarté, et est une conséquence de la précédente observation de la clarification des missions. De plus, le Conseiller communal, Gilles de Reynier, vient clairement de l'envisager !
3. Nos projections laissent percevoir que la santé financière de notre cité doit faire l'objet d'une attention particulière et d'une anticipation exemplaire.
4. Et comment ne pas évoquer le projet de fusion en cours, qui, en cas de réponse positive, impacterait l'organisation du Conseil communal.

Si fusion il y a, la question sera réglée d'office avec un Conseil communal totalement professionnel de la nouvelle entité. En cas de non-fusion, et moyennant les compléments demandés, la question de la professionnalisation partielle pourra être réglée. En conclusion, et comme alternative, compte tenu de la précision initiale reconnaissant le travail de nos magistrats, nous proposons le doublement des honoraires actuels des membres du Conseil Communal avec effet au 1^{er} janvier 2023. Cette modification restera en vigueur jusqu'à la fin de la législature. Merci de votre attention.

Mme M. Theurillat (au nom du groupe VEL) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, merci à toutes les personnes qui ont permis la rédaction de ce rapport.

Autant vous le dire d'emblée, ce rapport n'a pas fait l'unanimité au sein de notre groupe. En revanche, nous sommes toutes et tous d'accord pour dire que la rémunération actuelle avoisinant CHF 2'700 par mois (défraiement compris) n'est plus suffisante en regard de la charge de travail, des compétences et des disponibilités qu'exige le métier de Conseiller.ère communal.e au sein de notre ville.

C'est pourquoi ces dernier.ère.s nous invitent à professionnaliser leurs postes et en augmenter la rémunération selon ce qui existe aujourd'hui dans les communes alentours. Les chiffres articulés peuvent paraître disproportionnés, replaçons-les toutefois dans leur contexte. Le relevé des heures formant le taux de travail annoncé de 40 % respectivement 45 % pour le Président ne tient pas compte des multiples déplacements entre les lieux de séances, éparpillées tout au long de la semaine, du matin au soir. De plus, il s'agit d'un échantillonnage réalisé au cours du premier trimestre de cette année. Or, à l'instar des agendas des commissions, nous conviendrons que ce n'est pas la période la plus chargée.

Quoiqu'il en soit, nous souhaitons voir cette fonction devenir professionnelle. Pour ce faire, nous devons, d'une part la rendre attractive pour attirer les personnes aux profils adéquats, d'autre part, en faire une activité principale. Nous avons pris note que le Conseil communal s'engage à rédiger dans les plus brefs délais un cahier des charges. Nous déplorons que ce ne soit pas déjà fait tout en comprenant que d'autres priorités sont la cause de ce manquement. Ce document est fondamental dans cette démarche, cependant notre groupe désire que cette professionnalisation puisse devenir réalité dès l'année prochaine et il accorde sa confiance à nos cinq membres du Conseil communal actuel pour que ce point soit réglé en 2022.

Avant de conclure, parlons brièvement de la fonction de Conseiller.ère communal.e. Cela peut paraître un poste prestigieux... (mais) quelle est sa part d'ombre? Qui parmi nous accepterait que ses faits et gestes soient scrutés, commentés et parfois jugés ? Comment rester disponible pour la population qui n'hésite pas à vous interpeller dans la rue, les commerces ou les cafés ? Comment veiller sans cesse aux mots prononcés pour ne pas les entendre, plus tard, déformés et hors contexte ? Qui peut subir des reproches concernant des actions dont il n'est en rien responsable ? Comment expliquer à sa famille son manque de présence à la maison ? Bref, qui parmi nous oserait embrasser la carrière de Conseiller.ère communal.e? C'est-à-dire être conscient que sa journée de travail ne débute ni ne se termine sur le seuil de la porte du bâtiment de la route des Addoz. Le travail n'est pas effectué non plus en deux jours complets par semaine.... mais du matin au soir, parfois même la nuit et tous les jours de la semaine.

En conclusion, il est primordial de clore ce dossier de professionnalisation de l'exécutif si possible cette année encore. Nous accordons notre confiance au Conseil communal existant. Nous serions heureux de voir de nouveaux profils se présenter lors des prochaines élections. Comme les avis de notre groupe sont encore partagés, nous laissons le vote ouvert.

M. Ph. Lüthi (au nom du groupe PS) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe PS a pris connaissance du rapport concernant la professionnalisation des Conseillers communaux de notre Commune. Il nous paraît à toutes et à tous fondamental que pour que les membres de notre exécutif puissent exercer sereinement leurs fonctions, il faut que leur travail soit reconnu à sa juste valeur, pour qu'il leur soit possible de prendre tout le temps nécessaire à la bonne tenue de leurs dicastères et des nombreux dossiers auxquels ils doivent faire face. S'ils doivent par ailleurs jongler avec un « vrai » travail pour pouvoir joindre les deux bouts, il ne serait pas étonnant qu'ils délaissent leurs fonctions ou peut-être de faire passer leur « vrai » travail avant la fonction qu'il doit pourtant, par élection, à la Commune.

Nous pensons que le taux d'occupation et le traitement prévu sont justes, en particulier, en comparaison aux réalités des communes voisines. De plus, ces rémunérations restent assez modestes si nous les comparons aux probables revenus et dividendes des cadres et actionnaires des grandes

entreprises sises dans notre même commune. Nous pensons que le salaire envisagé correspond plus ou moins à celui d'un sous-directeur de la scolarité obligatoire ou d'un directeur de petite institution, ce qui nous semble assez logique, somme toute, puisqu'un Conseiller communal est une sorte de directeur de notre commune. Nous accepterons à l'unanimité ce rapport.

M. D. Maurer (CGF) : Nous avons constaté qu'il n'y a pas encore de cahier des charges, mais nous avons été rassurés sur le fait qu'il serait bientôt créé. Ceci précisé, nous avons procédé à deux votations, une sur la professionnalisation, et une sur la rémunération. La professionnalisation, tout le monde était d'accord, cela a été accepté à l'unanimité, même si nous trouvions le 40% assez modeste. Concernant la rémunération, un commissaire était un peu contre le fait qu'elle soit si élevée, mais cela a quand même été accepté à cinq voix contre une.

M. E. Dubois (Président) : Nous pouvons procéder maintenant au vote sur la non-entrée en matière, selon l'art. 37 du RGC.

M. R. Dubois (en son nom) : Je souhaite juste donner une précision procédurale. Il faut faire voter l'entrée en matière, tout en sachant que le fait d'accepter l'entrée en matière, c'est accepter d'en discuter. Ensuite, il est possible de modifier un aspect du règlement ou alors de le refuser au vote final. Alors que refuser l'entrée en matière, cela signifie que nous refusons d'en discuter.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 20 voix contre 14 et une abstention.

M. K. Atchade (au nom du groupe PLR) : Au vu de l'entrée en matière et afin d'aller vite, nous demandons une suspension de séance, dans le but que tous les membres du Conseil général puissent se consulter.

Au vote, la suspension de séance est acceptée.

La séance est suspendue à 21h03. Reprise de la séance à 21h15.

M. K. Atchade (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, nous allons proposer un amendement à l'art. 85e alinéa 1, c'est-à-dire la classe 16, échelon 6 en lieu et place de la classe 16, échelon 10.

Le Président demande s'il est possible de voir concrètement le changement, en passant d'un échelon 10 à 6.

L'Administrateur affiche la grille des salaires 2022 à l'écran.

M. R. Dubois (au nom du groupe PS) : Nous aimerions savoir si l'acceptation de cet amendement conditionne l'acceptation du rapport final.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : Au sein du groupe PLR, chaque membre est libre et responsable. Chacun votera en son âme et conscience, mais j'imagine que la majorité votera pour.

M. E. Dubois (Président) : Vous parlez du rapport final ou de l'amendement ?

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : De l'amendement, enfin du rapport amendé.

Le Président met au vote l'amendement concernant uniquement l'art. 85e Traitement. Il rappelle le texte.

Au vote, l'amendement est accepté par 17 voix contre 9 et 9 abstentions.

Le Président propose de voter sur l'arrêté global du rapport amendé.

Au vote, le rapport amendé est accepté par 26 voix contre 3 et 6 abstentions.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et commune de Boudry relatif à l'adoption du nouveau Règlement général de commune (RGC)

M. G. de Reynier (CC) : Au début de la législature, un mouvement s'est mis en place pour modifier le Règlement général de commune (RGC). Une commission ad hoc a été nommée, présidée par M. R. Dubois. Cette dernière s'est réunie deux fois en 2021 et deux fois en 2022. Merci à M. R. Dubois qui a fait un énorme travail en amont. Finalement, j'ai apporté la dernière main pour pouvoir soumettre ce projet au Service des communes. Je vais vous résumer les modifications essentielles : il y a eu du toilettage, de la simplification afin de ne pas redire ce qui est déjà dit dans la Loi cantonale sur les communes ou dans la Loi sur les droits politiques. De plus, nous avons mis quelques éléments nouveaux, les suppléances, le statut du Conseil communal sur lequel vous venez de voter, des nouvelles commissions, la Commission des règlements et des institutions, la Commission communale pour l'énergie, qui est reprise par l'ancienne Commission de l'économie publique, puis nous avons ajouté la technique à la Commission de l'aménagement du territoire, urbanisme et mobilité. Finalement, nous avons encore ajouté la notion des assemblées participatives.

M. D. Maurer (CGF) : Nous avons un peu regretté le fait que les dernières modifications ne soient pas passées devant la Commission, mais, au final, nous avons accepté à l'unanimité ce rapport.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : Le groupe PLR a pris connaissance avec grand intérêt du projet de nouveau RGC et tient à remercier la Commission non permanente de révision pour son travail. Le groupe PLR propose un amendement au projet présenté, plus précisément à son article 5 alinéa 3, selon lequel « les fonctionnaires et les employés communaux, y compris les enseignants, peuvent faire partie du Conseil général ». Nous proposons la formulation suivante : « les fonctionnaires et les employés communaux peuvent faire partie du Conseil général dans la mesure où leur fonction leur permet. Le Conseil général dresse la liste des fonctions de l'administration communale incompatibles avec le mandat de Conseiller général ». Le groupe PLR souhaite ainsi conserver le fonctionnement actuel, qui a donné satisfaction et permet de garantir l'indépendance des élus. Il convient par ailleurs de relever que la Ville et Commune de Boudry est souveraine en la matière ; en effet, selon l'article 17 alinéa 2 de la Loi sur les communes, « les fonctionnaires et les employés communaux peuvent faire partie du Conseil général dans la mesure où le règlement de la commune leur en reconnaît le droit ». En conclusion, et sous réserve de l'amendement proposé relatif à l'article 5 alinéa 3, le groupe PLR est satisfait du projet présenté et le soutiendra.

M. R. Dubois (au nom du groupe PS) : Comme vous le savez, ce projet de révision me tenait vraiment à cœur et je suis content de voir le beau travail effectué. Pour avoir œuvré dans cette commission, je pense vraiment qu'il y a eu un esprit constructif, entre les groupes, entre les personnes qui étaient présentes et je tiens vraiment à saluer et à remercier cette commission d'avoir réussi à faire tout ce travail en quelques séances. Voilà, un nouveau Règlement général, sous une forme plus lisible, parce que finalement dans ce dernier, il n'y a plus que les points pour lesquels notre autorité a son mot à dire, ce qui n'était pas le cas avant, car une grande partie du règlement était un copié-collé de la loi cantonale et la loi cantonale ne peut pas être modifiée via un règlement général de commune. Là, le texte est plus clair et je voulais encore souligner trois apports. Le premier donne un rôle supplémentaire au bureau du Conseil général et c'est vraiment une bonne chose qui avait été relevée par tous les anciens présidents du Conseil général depuis plusieurs années, afin qu'il puisse vraiment diriger le Conseil général, parce que le législatif doit se gérer lui-même. Maintenant, de nouvelles attributions lui sont données, ainsi que des prérogatives supplémentaires. Le deuxième

point, ce sont les assemblées citoyennes. Pour l'instant, il y a la structure qui est définie et il faudra voir comment elles seront mises sur pied à Boudry, mais c'est un beau projet qui pourra être organisé par une commission, par exemple, par la Commission institutions. Cette assemblée citoyenne pourra faire des propositions au Conseil général et pourra venir les défendre devant le Conseil général et ainsi il y aura des gens extérieurs au monde de la politique, extérieurs au Conseil général, des personnes qui n'ont pas l'habitude de donner leur avis dans une assemblée politique et de débattre de choses comme nous débattons à chaque séance du Conseil général. Finalement, le troisième élément, qui pour moi est aussi fondamental, ce sont les suppléances. Dès le 1^{er} janvier 2023 normalement, en tout cas selon le texte de la mise en vigueur du règlement, il y aura les suppléances pour ce Conseil général. Très concrètement, pour nous, cela va vraiment changer notre manière de travailler car actuellement, si un membre ne peut pas aller en commission, malheureusement le groupe n'est pas représenté, et là le suppléant pourra y aller et, surtout pour les séances du plénum, cela permettra de nous faire remplacer par un suppléant. C'est quelque chose d'assez efficace qui existe dans la plupart des communes qui nous entourent et qui permet aussi d'intégrer davantage les personnes qui, aujourd'hui, sont autour de nos groupes. C'est-à-dire qu'ils ne viennent pas seulement aux séances de groupe, mais ils participent aussi aux séances du Conseil général. Toutes ces nouveautés entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et le groupe socialiste, qui se réjouit de voir ces nouveautés entrer en vigueur, soutiendra le rapport de manière unanime.

Juste encore un mot concernant l'amendement du groupe PLR. Bien sûr, nous n'avons pas pu en discuter en groupe, ni en commission, mais au premier abord, je suis un peu réservé. Je trouve extrêmement difficile de définir ce qu'est une incompatibilité de fonction, parce qu'une incompatibilité de fonction se définit par rapport à un objet particulier. Il y a l'institution de la récusation dans le règlement des parlements et lorsqu'il est discuté d'un objet particulier, par exemple d'une école et que quelqu'un travaille en tant que directeur de cette école, il va se récuser pour cette fois, mais c'est extrêmement rare d'avoir une personne qui devrait se récuser pour l'ensemble des débats. Je ne vois donc pas trop quel genre d'employé de la commune ne pourrait parler d'aucun sujet sans être personnellement concerné. À priori, je serais plutôt réservé par rapport à cet amendement.

M. S. Rosselet (au nom du groupe VEL) : Nous tenons à remercier tous les protagonistes qui ont permis d'aboutir à ce rapport. Il était temps de faire un règlement plus dans l'air du temps. Nous sommes fiers que le congé maternité fasse partie intégrante du nouveau règlement et relevons que l'obligation de servir y est également considérée. Espérons que ceci suscite de nouvelles vocations. Le Conseil général peut constituer des assemblées citoyennes qui pourraient nous être précieuses pour apporter de nouvelles idées, à nous de découvrir comment utiliser cette nouvelle compétence à bon escient ! Le groupe des Verts adoptera à la majorité ce rapport.

M. G. de Reynier (CC) : Concernant la proposition d'amendement qui a été faite par le groupe PLR, le Conseil communal en a discuté tout à l'heure lors de sa séance et, après réflexion, vous propose d'aller dans ce sens, mais d'une manière un peu plus nuancée. Je vais vous lire la phrase à laquelle nous avons pensé : « À l'exception de ceux qui ont une fonction dirigeante, les fonctionnaires et les employés communaux, y compris les enseignants, peuvent faire partie du Conseil général ». C'est notre suggestion et ainsi cela évite de devoir établir une liste par le Conseil général, par le biais d'un arrêté, etc., liste qui devrait peut-être être modifiée. Nous avons cru comprendre que telle était la volonté du PLR, « à l'exception de ceux qui ont une fonction dirigeante, les cadres ». Finalement, la situation actuelle n'a jamais été utilisée. Aujourd'hui, il faudrait une liste rédigée par le Conseil général, mais elle n'a jamais été faite.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : Nous acceptons la proposition faite par le Conseil communal.

Au vote, l'amendement est accepté par 33 voix contre 1 et 1 abstention.

Au vote, le rapport est accepté par 31 voix et 4 abstentions.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry en réponse à la motion «pour une meilleure sécurité de la population boudryenne» déposée par le PLR

M. G. de Reynier (CC) : Nous devons faire l'état des lieux sur les problèmes de sécurité à Boudry et je vous dis tout de suite qu'il n'y a pas de solution miracle. Mais j'ai essayé de poser la problématique et de voir ce qui était du ressort de la Police neuchâteloise et du ressort de la police locale. Je vous ai mis les missions, les collaborations entre les communes, le projet de fusion, enfin tout ce que je pouvais vous dire, j'ai essayé de vous le dire. Mais vous l'aurez compris, ce n'est pas très simple. Maintenant, il vous appartient de discuter et de donner des inputs pour voir dans quelle direction nous irons. Là, j'ai fait l'état des lieux, il n'y a encore pas de solution. La question est de savoir si nous engageons ou pas et si oui, quel genre de personne nous recrutons. Cela viendra au mois de décembre.

Mme P. Preisig-Ducommun (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR a pris connaissance de la réponse à la motion sécurité qu'il avait déposée en décembre 2020 et souhaite tout d'abord remercier son auteur pour la qualité du rapport, tout en regrettant toutefois sa transmission tardive. Ce dernier établit clairement les compétences cantonales et communales sur le territoire communal. Le groupe s'est déclaré d'accord avec la majorité des solutions proposées pour une meilleure collaboration et la répartition des tâches, notamment avec les autres services communaux, pour permettre aux agents d'être plus efficaces et efficaces dans leur travail. Le groupe a soulevé qu'une amélioration de l'efficacité de fonctionnement de la collaboration intercommunale était souhaitable. Il a aussi discuté d'un éventuel renforcement de l'effectif actuel des agents de sécurité publique, question qui sera justement débattue en décembre prochain. Cette solution devra être examinée avec attention sachant que Boudry a déjà cédé au Canton CHF 210'000.00 pour la gestion de la sécurité et que cette mission peine à être réalisée au vu du manque d'effectif au sein de la Police neuchâteloise. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR recommande à l'unanimité le classement de la motion.

Mme C. Durgnat-Lopez (au nom du groupe VEL) : Nous avons décidé, à la majorité, le classement de la motion.

Mme I. Zürcher Vuillaume (au nom du groupe PS) : Le groupe acceptera le classement de la motion.

Au vote, la motion est classée à l'unanimité.

9. Interpellations :

- a. Réponses aux dernières interpellations
- b. Nouvelles interpellations

M. G. de Reynier (CC) : Je vais commencer par traiter l'interpellation déposée par M. C. Buschini le 21 juin 2022 qui disait que « depuis peu, les citoyennes et les citoyens n'entendent qu'une chose : suppression ». En résumé, il trouvait que la Commune ne faisait que supprimer et interdire, il demandait pourquoi elle ne pouvait pas proposer quelque chose de constructif. Il parlait du camping ; oui, ce camping va être supprimé, nous n'allons pas revenir en arrière là-dessus, et c'est le plan d'aménagement local (PAL), c'est la zone agricole, c'est la zone forêt, ce sont les rives qui nous imposent cela. Non, le chemin de Pontareuse ne sera pas fermé. Il va rester ouvert à la circulation. Non, les Commissions d'urbanisme et de circulation ne seront pas supprimées. Elles vont être maintenues, elles vont même être davantage consultées et avoir plus de compétences puisqu'il y en a une qui s'occupera de technique. Non, le parking derrière la salle de spectacles ne va pas disparaître.

Pour l'instant, il est maintenu et fait l'objet de discussion globale avec les aménagements de la Basse Ville. Quant à la circulation de la rue Louis-Favre, non, elle ne va pas être totalement interdite, en tout cas pas pour les riverains, ni pour les commerçants. Ce que je peux vous dire, c'est que la zone de rencontre à 20 km/h va être terminée prochainement et nous vous présenterons cette rue en zone de rencontre aménagée. Non, le tourne-bus du terminus du Littorail n'est pas encore décidé, il est en discussion. Non, les passages pour piétons ne vont pas être supprimés, même si dans les zones 30 km/h, ils ont été enlevés ; les autres restent et peut-être qu'un ou l'autre sera réintroduit, s'il est sur le chemin des écoliers. La cabane des pêcheurs à l'embouchure de l'Areuse, j'imagine que pour l'instant, elle reste ; peut-être que mes collègues pourront vous en dire davantage. L'éclairage de nuit, oui, il va être sérieusement diminué à partir de 23h00, probablement à partir de la fin de la semaine, par secteur. Il faudra que vous vous y habituiez. Oui, de part et d'autre des passages pour piétons très sensibles, nous mettrons des lumignons de chantier pour attirer l'attention des automobilistes et des piétons. Nous pensons qu'entre 23h00 et minuit, il y a un petit moment délicat qu'il faudra surveiller.

Il est vrai que l'exécutif doit décider, faire ce qu'il estime être dans l'intérêt public et, parfois, il doit interdire. Mais sachez que nous nous efforçons de chercher et de mettre en place des choses qui vont dans l'intérêt public. Il y a des tas de projets qui sont en discussion, les espaces publics, la place du tram, la zone de rencontre à la rue Louis-Favre, le plan spécial Coop, la plage de Boudry, le fitness de rue, des réflexions sur l'énergie, les commissions, etc. Voilà, je réponds ainsi à cette interpellation. Je ne crois pas que nous ne donnons que des interdictions, sachez que ce n'est en tout cas pas notre volonté et si nous avons été mal compris, nous allons essayer de rétablir la situation.

M. J.-M. Buschini (CC) : Concernant la cabane des pêcheurs, pour ceux qui ont assisté à la conférence qui a eu lieu au Musée de l'Areuse donnée par la responsable cantonale des rives et des passages sur ces rives, ils sauront qu'en effet, cette cabane va être supprimée. Quand ? Je ne le sais pas, mais la société des pêcheurs en a été informée et vu les modifications qui sont prévues à l'embouchure de l'Areuse, cette cabane ne pourra plus exister sur cette partie.

M. L. D'Andrea (CC) : Les travaux débuteront en 2025. Non seulement cette cabane va disparaître, mais aussi un certain nombre de petites plages agréables. L'Areuse est un cours d'eau sous haute protection, de priorité nationale.

M. K. Atchade (au nom du groupe PLR) : Formellement, selon le règlement, je devrais défendre l'interpellation. Mais je propose de donner la parole au Conseil communal afin qu'il nous expose les mesures qu'il est en train de prendre car j'ai constaté, à travers différentes communications, qu'il remplit partiellement ou pleinement l'interpellation que nous vous avons proposée. Après, selon les renseignements que vous nous avez déjà donnés, je vous promets que je me déclarerai satisfait.

M. J.-M. Buschini (CC) : En effet, nous allons répondre peut-être un peu rapidement car beaucoup d'informations à ce sujet sont déjà passées dans la presse. Nous avons simplement décidé d'appliquer les recommandations cantonales. Concernant le chauffage des locaux communaux, ceux-ci seront chauffés et contrôlés à 20°C et nos employés ont d'ailleurs déjà reçu des recommandations de prendre un pull supplémentaire ou de bouger de temps en temps s'ils ont un peu froid. C'est déjà en place, y compris dans les classes. Dans le même genre de mesures, nous avons baissé la température de l'eau de la piscine de 2 °C. Les premières expériences ont montré que les petits de 4 ans, qui ont la piscine le lundi matin, ont trouvé cela un peu froid. Nous avons pris l'option de baisser pendant le week-end et le lundi matin, cela remontait péniblement. Alors maintenant, nous allons laisser la température à 26°C sur l'ensemble de la semaine, 26°C au lieu de 28°C. Nous avons également informé tous nos locataires que nous allons contrôler et bloquer les thermostats des chauffages sur 20°C. Il ne sera plus possible aux gens d'aller les toucher et nous passerons régulièrement contrôler que la température soit la bonne. Parfois, le thermostat est réglé sur 20°C, mais en réalité, la température de la pièce est à 18°C, alors il faudra modifier le réglage et tout cela sera fait sous le contrôle des concierges.

Concernant la sobriété de l'éclairage public, je laisserai la parole à M. G. de Reynier. Pour information, l'éclairage qui n'existe plus dans le quartier de la gare n'est pas public, cet éclairage est privé et ce sont bien les gérances qui ont décidé de l'éteindre.

Concernant l'incitation à l'installation de sources d'énergies renouvelables, c'est vrai que nous n'avons pas encore été très efficaces sur ce point-là, mais nous le ferons sur nos bâtiments. Au budget, je vous proposerai d'équiper encore quelques toits supplémentaires de panneaux photovoltaïques, notamment sur le collège des Esserts, sur la partie salle de sports, sur la structure d'accueil près de Vauvilliers et aussi sur le bâtiment loué actuellement par une menuiserie, anciennement le pressoir Mauler. Dans la production en tout cas, nous essayons de faire le maximum.

Mme M. Braghini (CC) : Je me permets de poursuivre avec l'éclairage public. Comme le responsable, M. F. Pagani, est présent ce soir, je demande au Président si nous pouvons lui donner la parole pour expliquer le délai et la mise en fonction de cette extinction de l'éclairage public. Je vois également le visage souriant de Mme C. Durnat Lopez.

Mme C. Durnat Lopez (en son nom) : Oui, je suis ravie, même si le débat n'a pas eu lieu.

M. F. Pagani (Responsable TP) : L'information du planning est tombée cet après-midi. Trois zones ont été définies pour procéder à cette extinction de l'éclairage public. La zone 1 va débuter ce mercredi ; cette zone 1 correspond au côté plage, non le centre. La zone 2, qui correspond au plateau de la gare, va débuter ce jeudi et le centre (zone 3), à partir de ce vendredi. Donc, dès vendredi, la totalité de l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 6h00. En complément, les passages piétons sensibles seront équipés d'une lampe de chantier clignotante pour rappeler aux automobilistes qu'il y a un passage piétons, mais il faut aussi rappeler aux piétons de faire attention et de s'habiller de façon à être visibles.

Mme R. Piscopiello (CC) : Je voulais conclure par rapport à la gestion financière, qui est aussi une des valeurs importantes du Conseil communal. Ce point est vraiment au centre de toutes nos discussions depuis le début de mon mandat au sein du Conseil communal et j'aimerais vous rassurer, cela nous tient à cœur et nous aussi avons pour devise que les petites rivières forment les grands océans.

M. K. Atchade (au nom du groupe PLR) : Merci, je suis satisfait à 150% de vos réponses. Ceci est un bel exemple de coopération entre nos deux autorités.

10. Informations concernant le projet de fusion

M. J.-M. Buschini (CC) : Comme dans chacun des Conseils généraux des trois communes concernées, il a été prévu de donner une information régulière au sujet du projet de fusion. Nous n'allons pas entrer dans les détails, sinon il y aura une impression de répétition pour tous les conseillers généraux qui ont travaillé dans les groupes. À l'écran, il y a le calendrier. À ce jour, ce dernier est tout à fait respecté. Le COPIL, dont la mission est d'organiser, de contrôler l'avancement de ce projet en contact privilégié avec la société BDO, fait son travail de manière très régulière et siège très souvent. Il est composé, à la fois de conseillers généraux, de conseillers communaux, ainsi que des trois administrateurs. Dans ce COPIL, il y a un comité constitué des conseillers communaux et des administrateurs, ainsi qu'un bureau composé de trois Conseillers communaux, M. Du Pasquier pour Milvignes, M. Félix pour Cortaillod et moi-même. Ce bureau se réunit au moins une fois par semaine en présentiel ou en visioconférence.

A côté de cela, le groupe de travail « gouvernance » s'est déjà réuni à quatre reprises. Ce groupe a pour mission de définir les orientations stratégiques du projet, notamment la vision de la future commune et aussi la définition du périmètre des prestations proposées à la population. L'exécutif

participe à ce groupe « gouvernance », deux conseillers communaux par commune, ainsi que des membres du législatif. Lors de ses rencontres, il a travaillé sur les axes suivants : le développement, la qualité de vie, l'identité et le patrimoine, l'organisation politique et l'organisation de l'administration, mais toujours au niveau stratégique.

Maintenant, les cinq groupes de travail « prestations » vont entrer en fonction et c'est pour cela que les chefs de groupe ont reçu un courriel et doivent trouver des représentants, un par groupe de travail. Il n'était pas possible de prendre trois conseillers généraux pour représenter tous les groupes politiques parce que les discussions à quinze ou à vingt, vous imaginez un peu... Et le but est de faire avancer les choses, mais le Conseil général de Boudry sera représenté par l'un d'entre vous et vous êtes priés de vous annoncer auprès de votre chef de groupe si vous avez un intérêt pour cela.

Ces groupes de travail « prestations » auront pour mission de définir plus précisément et plus concrètement l'organisation à mettre en place pour fournir les prestations définies par les exécutifs. Cette tâche revient à l'administration d'abord, sous contrôle du Conseil communal, mais sur demande des conseillers généraux présents dans le groupe de travail « gouvernance », il a été décidé d'y ajouter, en plus des chefs de service et des cadres, des représentants du législatif. Voici les cinq thèmes :

1. L'organisation de la future commune, au niveau politique et administratif, des structures organisationnelles, des compétences, de la politique des ressources humaines et de la politique de la communication interne et externe. Au niveau de notre Commune, j'y participerai, avec notre Administrateur et il nous faudra un conseiller général par commune ;
2. L'administration générale, la réception, le contrôle des habitants, l'informatique, la gestion des données et la cyberadministration. Notre représentante exécutive à Boudry sera Mme R. Piscopiello et s'il y a des spécialistes dans ces domaines-là parmi vous, annoncez-vous auprès de votre chef de groupe ;
3. Les services techniques et la sécurité. Nous venons de parler de la motion sécurité et ce sont des thèmes qui seront repris. Ce groupe-là travaillera avec des représentants des travaux publics, des services extérieurs, des services industriels et de sécurité. Pour ce domaine, la Commune sera représentée par M. G. de Reynier ;
4. Le patrimoine et l'aménagement du territoire, évidemment représenté par M. L. D'Andrea ;
5. La population et générations, par Mme M. Braghini.

Voilà, nous avons donc besoin de cinq conseillers généraux, intéressés à participer aux discussions. Ces groupes vont se réunir quatre fois et lors de la première séance, qui aura lieu le 16 novembre, chaque groupe définira son propre calendrier. Nous n'allons pas imposer des dates. En fin de séance, les groupes se réuniront et détermineront leur propre calendrier. En principe, cela se fera sur des fins d'après-midi, débuts de soirée, puisque les employés communaux sont aussi concernés et participeront aux discussions. Nous allons tâcher d'éviter que les employés qui terminent leur travail vers 17h00 doivent revenir pour 19h00 ou 20h00. Nous pensons commencer ces groupes aux alentours de 18h00. Mais rien n'empêchera ces groupes de s'organiser différemment et commencer ces séances à 6h30 le matin, si cela les enchante.

Le premier sondage a été adressé à nos employés, car ils sont quand même les premiers concernés par une éventuelle fusion. Nous n'avons pas encore les retours, ce sondage est complètement anonyme et nous ne recevrons que l'analyse du sondage. Nos employés peuvent donc se sentir complètement en confiance, ils peuvent s'exprimer tout à fait librement. La suite, cela sera notamment un sondage auprès de la population et des cafés participatifs où la population sera invitée à débattre. Deux cafés sont prévus, le premier par commune séparée et le deuxième réunira les représentants de toutes les communes.

Le Président demande aux chefs de groupe de se coordonner pour envoyer les noms des Conseillers généraux à l'Administration communale.

11. Informations du Conseil communal

Il n'y a aucune information.

12. Questions

M. K. Atchade (en son nom) : Lors de la réponse à l'interpellation tout à l'heure, M. J.-M. Buschini a parlé d'une incitation à l'installation des sources d'énergies renouvelables. Il a mentionné que cela serait toujours le cas pour les bâtiments communaux. Est-ce que vous avez aussi prévu de le faire pour les particuliers ?

M. J.-M. Buschini (CC) : Est-ce que cela vous convient si c'est le responsable de l'énergie qui vous répond ?

M. G. de Reynier (CC) : Il est vrai que nous n'avons pas encore traité ce point-là de l'interpellation. La Commission de l'économie publique, qui est devenue aussi la Commission communale de l'énergie, doit m'aider à finaliser l'utilisation du Règlement du fonds pour l'énergie. Comme vous le savez, sur chaque kWh consommé, -.5 ct sont reversés dans un fonds qui, aujourd'hui, contient environ CHF 400'000.00 et nous avons un règlement pour utiliser ce fonds, mais ce dernier n'est pas très précis. Nous souhaitons donc émettre un mode d'emploi pour décrire précisément comment utiliser cet argent, pour quelle démarche, mais cela n'est pas encore formulé de manière claire. Nous avons commencé ce travail et il faudra le reprendre pour qu'au début de l'année 2023, ce mode d'emploi existe et que les gens puissent venir demander une subvention. Il y aura sûrement, et là je parle un peu sous le contrôle des commissaires, un volet de ce fonds qui sera affecté aux bâtiments communaux et un autre volet qui sera affecté à des projets particuliers visant à produire de l'énergie propre. C'est en discussion, mais oui, il faut le faire puisqu'il y a de l'argent.

M. A. Sandoz (en son nom) : Par rapport à l'ancien site de la « ferme Bellevue » et le développement qui a été décrit dans la presse, j'aimerais savoir si les investisseurs ont jeté l'éponge. Êtes-vous en communication avec eux ? Ont-ils encore des moyens ? Savez-vous ce qu'ils pensent faire ?

M. L. D'Andrea (CC) : Merci pour la question. Oui, nous pouvons vous assurer que les investisseurs ont toujours de l'argent, puisque la démolition a au moins coûté plus d'un demi-million et ce sont eux qui paient et ils ont bien l'intention de reconstruire derrière. Oui, le projet avance même s'il a pris une année de retard et la construction devrait débuter à nouveau très prochainement. La Commune leur a fait économiser beaucoup d'argent en arrêtant le chantier il y a une année. A défaut, ils en auraient encore dépensé plus. Il y aura donc un home et des appartements avec encadrement labellisés.

M. F. De Guglielmo (au nom du groupe VEL) : Lors du Conseil général du 30 mai, nous avons voté en toute urgence un crédit de CHF 95'000.00 pour la création d'un fitness urbain et d'un parc de street workout et nous constatons maintenant que sur la surface intéressée, il n'y a que des piquets plantés. Est-ce qu'il s'agit d'un retard ? Est-ce qu'il est possible d'avoir un planning des travaux car le groupe des Verts voit tout l'intérêt de cette installation pour la population de Boudry.

M. J.-M. Buschini (CC) : Oui, nous connaissons le planning. Il fallait tout d'abord faire des travaux préparatoires. Nous avons semencé la partie où il y aura le terrain de volley et celui de football. Les emplacements seront ensuite définis pour la future piste finlandaise. Les travaux ont d'ailleurs démarré aujourd'hui. Au printemps prochain, les appareils seront installés pour une utilisation de

l'ensemble des installations dès juin. S'il fallait aller vite en mai, c'est parce qu'il était nécessaire de pouvoir faire ces travaux préparatoires cet automne, sinon l'utilisation de ce fitness urbain n'aurait été possible qu'à l'automne prochain, et nous trouvions cela dommage.

Mme I. Zürcher Vuillaume (en son nom) : Depuis toujours, la Commune de Boudry a tout fait pour que ses enfants puissent aller chaque année en camp de ski à partir de la 6^e HarmoS jusqu'à la 11^e HarmoS. Or, en début d'année scolaire, les parents ont reçu un avis expliquant que les camps de ski seraient supprimés dès cette année, sauf pour les 7^e, 9^e et 11^e. C'était surprenant, surtout après ces deux années où les camps de ski ont été supprimés en raison du Covid-19. Je voulais demander qui a pris cette décision et pour quelles raisons. C'est une activité qui a toujours été favorisée et qui permettait quand même de faire découvrir certains sports et des vacances à la montagne à tout le monde.

Mme M. Braghini (CC) : Merci pour cette question. Tout d'abord, j'aimerais dire que ce n'est pas une suppression, mais toute une autre organisation au sein du cercle scolaire. Finalement, il y aura des camps pour toutes les années, depuis la 1^{ère} HarmoS jusqu'à la 11^e HarmoS. Pour les plus petits, cela ne sera peut-être qu'une nuit et ensuite le nombre de jours augmentera et il y aura plusieurs genres de camps : des camps nature, culturel, d'échange, d'observation ou de création. Pour cela, nous avons dû adapter le budget des camps et l'échelonner sur 11 ans au lieu de 4 ou 5 années. Je vous lis un passage concernant la raison qui a poussé la direction à faire cette réflexion et nous, comité scolaire, à l'accepter : « Le cercle scolaire a une tradition de camps, et notamment de camps de ski, au long de la scolarité qui est bien vivante. Toutefois avec l'évolution des plans d'études, des habitudes sociales, tout comme les divers enjeux de société, la direction propose de faire évoluer les camps vers des formes plus variées : camps verts, camps sportifs, camps culturels, échanges linguistiques, par exemple. De même, consciente de l'importance de semaines hors-cadre où les élèves apprennent à vivre en communauté, nous avons fait ces choix. » Donc, un camp par année scolaire, le plus tôt possible, à 4 ans déjà. A cet âge-là, c'est souvent leur première nuit qu'ils passent hors du cocon familial et une diversité dans la thématique des activités proposées, une équité entre les élèves avec un même nombre de semaines hors-cadres sur tous les sites. Par exemple, ici à Boudry, c'était la seule commune qui offrait un camp vert en 7^e HarmoS aux Esserts et il n'y avait rien dans les autres communes.

Il est encore écrit : « Les diverses thématiques du PER doivent pouvoir être abordées en situation, au-delà du vivre ensemble et des compétences transversales, on pense notamment aux questions de santé, d'environnement, d'interdépendance, aux aspects culturels et sportifs sous diverses formes, tout comme les compétences langagières, pour ne citer que quelques exemples. »

C'est pour cela que nous, comité scolaire, avons adhéré à cette proposition, mais nous nous sommes bien rendu compte au fil du temps que cela comportait des difficultés de communication et d'information. Et là je vous rejoins, nous allons faire un bilan conséquent en fin d'année scolaire 2022-2023, pour voir si cette idée d'ouverture est bien réalisable et quels avantages elle peut apporter ou alors s'il faut revenir à l'ancienne formule. Je souhaite encore spécifier que financièrement, l'équilibre sera atteint et que les enfants feront même de la cuisine. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : J'aimerais savoir si les entreprises dans les zones industrielles vont être incitées par le Conseil communal à réduire également leur éclairage, comme nous allons le faire pour l'éclairage public.

M. G. de Reynier (CC) : Oui, nous avons écrit à tous les commerces et toutes les entreprises du territoire communal pour les inviter à suivre les recommandations du Conseil d'État et même s'ils étaient d'accord d'éteindre plus tôt, dès qu'ils ferment. C'était une simple lettre et nous allons observer. Pour ne rien vous cacher, nous avons reçu d'un particulier un courriel qui disait que l'entreprise de ventilation des Addoz était allumée tout le week-end et qu'il trouvait cela scandaleux.

Nous ne savons pas, peut-être qu'ils avaient oublié, mais nous suivons cela et nous essaierons de les inciter.

Mme M. Gontier (en son nom) : Cela va dans le même sens que les mesures d'économie d'énergie. Je me posais la question si le Conseil communal avait demandé aux gérances, par rapport aux corridors d'immeubles ou aux cages d'escaliers qui sont souvent surchauffés, si elles pouvaient réduire, voire éteindre le chauffage à ces endroits ?

M. G. de Reynier (CC) : Je comprends très bien la question, mais nous ne pouvons pas demander à la Commune d'interpeller tout le monde. Nous publions des choses, par exemple dans le Boudry-News, j'ai mis un texte qui encourage les habitants à interpeller leur concierge ou leur gérance, mais nous ne pouvons pas « arroser ». Chacun lit ces recommandations et je peux vous dire que dans les milieux immobiliers, Viteos fait un énorme travail d'information. Ils distribuent des brochures, ils sont venus à Boudry, ils ont pris rendez-vous avec la Commune, alors que ce n'est pas leur aire de desserte, si ce n'est pour le gaz. Ils vont partout, ils donnent des petites affichettes et le travail se fait, même si cela prend un peu de temps. C'est une responsabilité individuelle et j'espère que dans un immeuble où l'on habite, qu'on remarque que le radiateur est à fond dans un corridor, chacun se dise qu'il faudrait l'arrêter ou demander au concierge s'il est possible de l'arrêter.

M. D. Facchinetti (au nom du groupe PLR) : À la suite de la séance du Conseil général du mois de juin, avez-vous eu un retour de Coop, à savoir s'ils vont de l'avant ou non avec leur projet ?

M. L. D'Andrea (CC) : Il est difficile de contacter Coop maintenant car le plan spécial va justement être mis à l'enquête début novembre, donc il pourrait y avoir des oppositions, qu'il faudra lever ou non. En effet, suite à l'amendement voté, le dossier a dû repasser devant le Conseil d'État et cela a pris du temps. Formellement donc, le plan spécial n'est pas encore adopté. J'ai quand même déjà contacté M. Schneider pour l'informer que le plan spécial serait mis à l'enquête et que nous souhaitons le rencontrer et discuter de la suite de la procédure. Je pense qu'en décembre, voire en février, je pourrai vous en dire plus.

M. J.-D. Böhm (en son nom) : Par la presse, nous avons appris qu'il y aura, à Serrières, un sauna dans une roulotte et dans l'encart à côté, il était indiqué qu'il y en aurait aussi un à Boudry. J'aimerais savoir où il sera installé exactement, sur la plage ou plutôt à l'endroit où les plongeurs ont accès à l'eau. De plus, il y a eu des bruits qui disent que la Commune allait fournir le bois pour chauffer cette roulotte. Est-ce vrai ? Comment cela se fait qu'une collectivité publique aide un particulier ?

M. L. D'Andrea (CC) : Pour ce qui est de l'aménagement du territoire, de l'endroit où sera placé la roulotte de Boudry, nous n'avons pas souhaité la mettre sur la plage, car cette zone n'est pas encore affectée. Nous sommes en train d'enlever un camping parce que la zone n'est pas affectée, alors nous n'allions pas mettre un sauna sur une zone non affectée. Par contre, nous la mettons près de la buvette, là où c'est déjà affecté. Pour l'instant, les propriétaires doivent encore fournir des documents au Service de l'aménagement du territoire, la procédure est encore en cours, il n'y a pas encore de permis délivré pour cette activité.

M. G. de Reynier (CC) : Pour information, les perches sont déjà posées, derrière la buvette. Nous voyons très bien où se trouvera le sauna.

M. J.-M. Buschini (CC) : Je précise aussi que ce sauna ne sera déposé que l'hiver. L'été, il sera enlevé, car c'est un sauna mobile. Même s'il s'agit d'un projet privé, il s'agit aussi d'un plus pour les gens de Boudry puisque chacun d'entre nous pourra y aller, en le payant assez logiquement, mais cela sera ouvert au public. Au même titre que nous aidons le marché de Boudry à pouvoir vivre en laissant la gratuité des emplacements à tous les stands, y compris ceux qui viennent de l'extérieur, nous

soutenons ce projet privé en fournissant quelques stères de bois par hiver. Nous allons le faire pour ce premier hiver et nous estimerons ensuite si la demande de bois est trop importante et rediscuterons avec les personnes qui gèrent cette installation, mais le Conseil communal s'est prononcé en faveur de ce point.

La parole n'est plus demandée.

Le Président invite chacun, y compris le public, à se retrouver au Musée de l'Areuse pour un apéro.

Le Président lève la séance à 22h25.

Boudry, le 11 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La Secrétaire

Emile Dubois

Jenny Koller

Annexe : présentation du plan directeur communal (PDCOM)